



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 20/04/2021

## L'ACAP PARTENAIRE DE L'ADEME POUR LE DÉPLOIEMENT DU FONDS TOURISME DURABLE

*Lancé par l'ADEME dans le cadre de France Relance, le Fonds Tourisme Durable a pour objectif de soutenir via des aides financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme qui tient pleinement compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs.*

L'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP) est le partenaire de l'ADEME pour le déploiement du Fonds Tourisme Durable auprès des acteurs touristiques de la Vienne (hébergements et restaurateurs). Elle est chargée d'accompagner les prestataires éligibles à la démarche. Pour cela, elle leur propose un diagnostic gratuit et la conception d'un plan d'actions suite à celle-ci.

Le Fonds Tourisme Durable permet d'accéder à des aides forfaitaires dans tous les domaines de la transition écologique visant à :

- réduire et maîtriser les coûts fixes (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire) ;
- favoriser les circuits courts avec des produits de qualité ;
- positionner l'engagement écologique comme un avantage concurrentiel.

Ces aides sont là pour aider les professionnels du tourisme à s'engager dans :

- le développement des principes de l'alimentation durable (local, de saison, bas carbone...) ;
- l'accompagnement des petits investissements permettant des économies d'énergie et une meilleure gestion des déchets ;
- la sensibilisation et/ou la formation de l'ensemble de l'écosystème : fournisseurs, salariés et clients.

Pour en savoir plus et découvrir le premier acteur souhaitant s'inscrire dans cette démarche, l'ACAP vous invite à la visite de diagnostic personnalisé de l'hôtel restaurant les Orangeries à Lussac-les-Châteaux :

le 28 avril 2021 à 14H30  
12 Avenue du Dr Dupont,  
86320 Lussac-les-Châteaux

### QU'EST-CE QUE LE FONDS TOURISME DURABLE ?

Ce nouveau fonds d'aide porté par l'ADEME a été créé dans le cadre du Plan de relance. Doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros, il comporte 3 volets : l'opération « 1000 restaurants », les hébergements touristiques et le développement d'une offre slow tourisme. Sur les volets 1 et 2, il soutient principalement 2 activités : la restauration et les hébergements touristiques. Il donne la priorité aux acteurs situés dans des territoires ruraux.

Anais AYRAULT- Attachée de presse

Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou

anais.ayrault@tourisme-vienne.com 05 49 37 48 52 33 place Charles de Gaulle - CS 20287  
presse.tourisme-vienne.com 86007 POITIERS CEDEX

  
**tourisme-vienne.com**  
Agence de Créativité & d'Attractivité du Poitou

  
la Vienne  
LE DÉPARTEMENT



Empruntez le chemin  
du **tourisme durable**



[agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises](http://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises)